États financiers de

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice terminé le 31 mars 2023

KPMG s.r. l./S.E. N. C.R. L.
Times Square
1760, rue Regent, unité 4
Sudbury (Ontario) P3E 1X3
Canada
Téléphone 705-675-8500
Télécopieur 705-675-7586

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (« l'entité »), qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance) pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes et tableau, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance), de ses flux de trésorerie et de ses gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada
le 11 juillet 2023

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	517,187 $	925 306 $
Montant à reçevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	-	148 368
Comptes à recevoir	3,121,237	1 334 778
Charges payées d'avance	72,286	57 687
	3 710 710	2 466 139
Immobilisations (note 2)	1 405	4 573 973
	3 712 115 $	7 040 112 $
Passif et actif net (insuffisance)		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 974 223 $	2,530,750 $
Montant due à la Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	1 543 455	-
Vacances à payer	709 676	817,195
Apports reportés (note 9)	574 915	916,557
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme (note 5)	-	333,411
	4 802 269	4 597 913
Avantages sociaux futurs (note 3)	7 032 145	7 188 522
Apports en capital reportés (note 6)	-	324 377
Dette à long terme (note 5)	-	1 557 705
Swaps de taux d'intérêt (note 5)	-	106 388
	11 834 414	13 774 905
Actif net (insuffisance) :		
Sans restrictions:		
Fonctionnement	(389 829)	(981 309)
Liés aux employés	(7 741 821)	(8 005 717)
Prélèvement de fonds	7 946	141
Swaps de taux d'intérêt	-	(807 174)
Immobilisations (note 8)	1 405	2 358 580
	(8 122 299)	(7 435 479)
Gains de réévaluation cumulés	-	700 786
	(8 122 299)	(6 734 693)
Éventualités (note 10)		
Engagements (note 11)		
	3 712 115 $	7 040 212 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:

_____ Directeur

_____ Directeur

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	Fonctionnement (tableau)	Immobilisations	2023 Total	2022 Total
Produits :				
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :				
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	25,357,876 $	- $	25 357 876 $	25 809 452 $
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	182 817	-	182 817	184 424
- Autres	253 964	-	253 964	235 208
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	75 000	-	75 000	75 000
Amortissement des apports en capital reportés	-	3 958	3 958	23 750
Allocation spéciale pour enfants	789 124	-	789 124	915 360
Soutien d'autres sociétés	543 621	-	543 621	452 808
Produits de location	59 535	-	59 535	153 167
Recouvrements	3 967 528	-	3 967 528	1 366 002
Autres	589 495	-	589 495	799 907
	31 818 960	3 958	31 822 918	30 015 078
Charges :				
Salaires	12 327 521	-	12 327 521	12 731 054
Avantages sociaux	3 593 634	-	3 593 634	3 506 529
Déplacement	602 210	-	602 210	565 963
Formation et recrutement	44 360	-	44 360	131 606
Occupation d'immeuble	336 286	-	336 286	449 608
Amortissement des immobilisations	-	52 343	52 343	278 295
Intérêts sur la dette à long terme	20 704	-	20 704	108 686
Achat de services non liés à un cas	251 558	-	251 558	402 200
Achat de services liés à un cas	172 063	-	172 063	115 171
Coûts des maisons d'accueil	11 682 128	-	11 682 128	9 842 865
Besoins personnels des clients	735 611	-	735 611	791 263
Subventions pour adoptions	912 298	-	912 298	958 222
Services médicaux et services connexes	215 514	-	215 514	227 147
Promotion et publicité	24 081	-	24 081	6 280
Bureau	290 149	-	290 149	211 637
Technologie	207 793	-	207 793	128 996
Assurance	480 085	-	480 085	372 774
OACAS and autres frais d'adhésion	83 617	-	83 617	85 841
Divers	95 140	-	95 140	71 251
	32 074 752	52 343	32 127 095	30 985 388
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant ci-dessous	(255 792)	(48 385)	(304 177)	(970 310)
Perte sur cession d'immobilisations	-	(2 184 685)	(2 184 685)	-
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(13 128)	-	(13 128)	(9 439)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(268 920) $	(2 233 070) $	(2 501 990) $	(979 749) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de l'évolution de l'actif net (de l'insuffissance)

Exercice terminé le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	Sans restrictions							
	Fonctionnement	Liés aux employés	Prélèvement de fonds	Swaps de taux d'intérêt	Total Sans restrictions	Immobilisations	2023 Total	2022 Total
Actif net (insuffisance), début de l'exercice	(981 309) $	(8 005 717) $	141 $	(807 174) $	(9 794 059) $	2 358 480 $	(7 435 579) $	(7 096 252) $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(540 622)	263 896	7 805	-	(268 921)	(2 233 069)	(2 501 990)	(979 749)
Financement de la réduction du deficit de l'année précédente	1114 484	-	-	-	1114 484	-	1 114 484	640 422
Variation nette des investissements en immobilisations	124 006	-	-	-	124 006	(124 006)	-	-
Règlement du swap de taux d'intérêt	(807 174)	-	-	807 174	-	-	-	-
Variation nette de l'investissement dans les immobilisations	700 786	-	-	-	700 786	-	700 786	-
Actif net (insuffisance), fin de l'exercice	(389 829) $	(7 741 821) $	7 946 $	- $	(8 123 704) $	1 405 $	(8 122 299) $	(7 435 579) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 501 990) $	(979 749) $
Ajustements :		
Perte sur la vente d'actifs immobilisés	2 184 685	-
Amortissement des immobilisations	52 343	278 295
Amortissement des apports en capital reportés	(3 958)	(23 750)
Réduction des obligations liées à l'emploi	(156 377)	(94 146)
	(425 297)	(819 350)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	1 691 823	(244 189)
Augmentation des comptes à recevoir	(1 786 459)	(889 467)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(14 599)	16 155
Diminution des créditeurs et charges à payer	(556 528)	(231 066)
Diminution des vacances à payer	(107 519)	(49 900)
Diminution du produit reporté	(341 642)	(266 948)
Diminution du swap de taux d'intérêt	(106 388)	-
Augmentation des apports reportés	1 114 484	640 422
	(532 125)	(1 844 343)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Versements sur le capital de la dette à long terme	(1 891 116)	(316 426)
Apports de capital reportés	(320 419)	-
	(2 211 535)	(316,426)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Produits de la cession d'immobilisations	2 335 541	-
Diminution nette de l'encaisse	(408 119)	(2 160 769)
Encaisse, au début de l'exercice	925 306	3 086 075
Encaisse, fin de l'exercice	517 187 $	925 306 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des gains de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	700 786 $	549 830 $
Gains (pertes) non réalisés liés aux :		
Produit dérivé - swaps de taux d'intérêt	(700 786)	150 956
Gains de réévaluation cumulés, fin de l'exercice	- $	700 786 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (la « Société ») offre des services de protection de l'enfance dans les districts de Sudbury et de Manitoulin. Elle a été constituée en société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario et elle est inscrite à titre d'organisme de charité exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

a) Constatation des produits :

La Société comptabilise les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales, selon la méthode du report, comme décrit ci-après :

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice à laquelle elles se rapportent.

Les subventions et les dons affectés à une période ultérieure sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les subventions approuvées, mais non encore reçues sont constatées à titre de produits.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est comptabilisé comme suit :

Immobilisations	Méthode	Période
Bâtiments	Linéaire	30 ans
Stationnement	Linéaire	20 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

1. Principales conventions comptables (suite) :

c) Avantages sociaux futurs des employés :

Les droits de vacances et les heures supplémentaires accumulées sont comptabilisés au fur et à mesure que les droits sont acquis.

La Société comptabilise ses obligations pour les régimes d'avantages sociaux futurs au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir ces avantages. La détermination actuarielle des obligations d'avantages sociaux futurs utilise la méthode des avantages projetés proportionnellement au service (qui incorpore la meilleure évaluation de la part de la direction des niveaux de rémunération future, autres augmentations des coûts, les âges de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie utile moyenne prévue pour le groupe d'employés.

Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées résultent des différences entre l'expérience réelle et prévue, en plus des changements faits aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre de prestations constituées L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de congé de maladie et le régime d'avantages sociaux a été effectuée le 31 mars 2023.

La quasi-totalité des employés de la Société est admissible à être membres du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), qui est un régime interentreprises à prestations déterminées, rémunération moyenne finale et pension contributive. La Société a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées (note 12).

d) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, les swaps de taux d'intérêt ainsi que les actifs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements s'imposent, ceux-ci sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

1. Principales conventions comptables (suite) :

e) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur.

Tous les placements dans des instruments de capitaux propres qui se négocient sur un marché actif seront comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur, car ils sont gérés et évalués sur base de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur seront comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, quand ils seraient transférés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une baisse de la juste valeur est désignée autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisés dans l'état des résultats. Lors de la vente, le montant détenu dans les gains et pertes de réévaluation cumulés liés à cet instrument est retiré de l'actif net et reconnu dans l'état des résultats.

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de juste valeur qui inclut trois niveaux ayant pour but de décrire la base des données utilisée pour déterminer la juste valeur de ces montants enregistrés à juste valeur, comme décrit ci-dessous.

Niveau 1	Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs de nature identiques.
Niveau 2	Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des données fondées sur le marché autre que les prix cotés qui sont observables pour l'actif au passif, directement ou indirectement.
Niveau 3	Les évaluations de juste valeur sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou du passif qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

La Société a choisi de comptabiliser les transactions à la date de transaction.

1. Principales conventions comptables (suite) :

(f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

Aucun passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé dans ces états financiers. Compte tenu de la nature des actifs, de l'âge des installations et des travaux d'assainissement effectués à ce jour, il a été déterminé qu'il n'y a plus d'obligation légale de la part de l'organisation d'effectuer des efforts d'assainissement.

2. Immobilisations :

2023	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	1 045 628 $	1 044 223 $	1 405 $
Matériel informatique	249 704	249 704	–
	1 295 332 $	1 293 927 $	1 405 $

2022	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	685 585 $	– $	685 585 $
Bâtiments et stationnement	7 206 122	3 327 513	3 878 609
Mobilier et équipement	1 045 629	1 041 412	4 217
Matériel informatique	249 704	244 142	5 562
	9 187 040 $	4 613 067 $	4 573 973 $

3. Avantages sociaux futurs :

La Société maintient divers régimes à prestations et à cotisations déterminées qui offrent autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs à la plupart de ses employés.

Les coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi (incluant les prestations médicales, les soins dentaires, l'assurance-vie et certaines absences rémunérées) associés au service rendu par les employés sont imputés aux résultats chaque année. Le coût est calculé sur une base actuarielle selon la méthode des prestations projetées estimant la fréquence d'utilisation, le coût des services couverts, les meilleures estimations de la direction du rendement des investissements, des augmentations salariales et d'autres facteurs. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

L'évaluation complète a été effectuée par un actuaire indépendant au 31 mars 2023.

Le taux d'actualisation utilisé est de 4,80 % (3,95 % en 2022). Les coûts des soins de santé sont présumés d'augmenter de 6,5 % commençant dans la première année, avec une diminution graduelle jusqu'à 4,0 % en 2033.

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	4 171 357 $	4 352 824 $
Coût des prestations	206 528	227 835
Coût d'intérêt	165 042	140 361
Prestations versées	(192 700)	(160 900)
Pertes (gains) actuariels	796 916	(388 763)
Solde, fin de l'exercice	5 147 143	4 171 357
Gains actuariels non amortis	1 885 002	3 017 165
Passif au titre des prestations constituées, 31 mars	7 032 145 $	7 188 522 $

4. Marge de crédit non garantie :

La Société a une marge de crédit non garantie émise par la CIBC d'une limite de 1 750 000 $. La marge porte intérêt au taux préférentiel de la CIBC. Aucun montant n'avait été perçu sur cette marge de crédit non garantie au 31 mars 2023 (néant en 2022).

5. Dette à long terme :

	2023	2022
Dette auprès de la CIBC, échéant le 2 avril 2027	1 891 116 $	1 891 116 $
Remboursement du capital	(54 366)	–
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	–	(333 411)
Annulation en raison de la vente du terrain, du bâtiment et du stationnement	(1 836 750)	–
	– $	1 557 705 $
Swaps de taux d'intérêt	106 388 $	106 388 $
Annulation anticipée en raison de la vente de la propriété	(106 388)	–
	– $	1 557 705 $

La dette à la CIBC était initialement exigible le 2 avril 2027 et a été garantie par une première charge fixe sur le terrain et l'immeuble qui ont été vendus avant le 31 mars 2023. Afin de réduire le risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt sur cette dette, la Société a déjà conclu un contrat de swap de taux d'intérêt qui lui permettait de recevoir des intérêts à taux variable sur le principal notionnel et l'obligeait à payer des intérêts à un taux fixe de 5,24 % sur toute la durée de la dette. Ce swap de taux d'intérêt a été annulé au moment du remboursement de la dette à long terme en raison de la vente de la propriété au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

6. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés représentent le solde non amorti et non dépensé des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. Comme ces subventions avaient été reçues pour des immobilisations liées à l'immeuble, lors de la cession de l'immeuble, ces montants ont été comptabilisés en résultat. Les détails relatifs à ces fonds s'établissent comme suit :

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	324 377 $	348 127 $
Moins : montant constaté à titre de produits	(3 958)	(23 750)
en raison de la vente du terrain, du bâtiment et du stationnement	(320 419)	–
Solde, fin de l'exercice	– $	324 377 $

7. Créditeurs et charges à payer :

	2023	2022
Créditeurs à payer	941 279	$ 1 062 382 $
Versements du gouvernement	30 242	28 314
REEE à payer	683 859	706 456
Salaires à payer	278 082	688 669
Autres	40 761	44 929
	1 974 223	$ 2 530 750 $

8. Fonds investis en immobilisations :

Les fonds investis en immobilisations sont calculés comme suit :

	2023	2022
Immobilisations	1 405	$ 4 573 973 $
Moins : dette à long terme	–	(1 891 116)
solde non amorti des apports en capital reportés	–	(324 377)
	1 405	$ 2 358 480 $

9. Apports reportés :

	2023	2022
Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	536 365	$ 593 933 $
Autres	38 550	322 624
	574 915	$ 916 557 $

10. Éventualités :

La Société est impliquée dans des procès et litiges, incluant « Mother Risk » et « Sixties Swap », dont le résultat ne peut être déterminé pour l'instant. Le cas échéant, les pertes liées à ces éventualités seront comptabilisées dans les périodes au cours desquelles ces procès et litiges seront réglés.

11. Engagements :

La Société s'est engagée à effectuer des paiements de location annuels minimaux aux termes d'un contrat de location pour la location d'un immeuble. L'entente est d'une durée de 20 ans se terminant le 30 septembre 2042 et prévoit un montant annuel de base de 225 000 $, plus le coût du rajustement annuel en fonction de l'inflation de 3 %.

12. Régime de retraite :

La Société verse des cotisations au régime OMERS, qui est un régime interentreprises, au nom de certains membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que le retraité touchera, lequel montant est calculé en fonction de la durée de service et du salaire.

OMERS fournit des services de pension à plus de 500 000 participants actifs et retraités et à environ 1 000 employeurs. Chaque année, un actuaire indépendant détermine le niveau de capitalisation du régime de retraite principal d'OMERS (le « Régime ») en comparant la valeur actuarielle des actifs investis à la valeur actualisée estimative de toutes les prestations de retraite que les participants ont acquises à ce jour. La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été effectuée le 31 décembre 2022. Les résultats de cette évaluation ont révélé un passif actuariel total, sur la base de la continuité des activités, de 130 306 M$ (120 796 M$ au 31 décembre 2021) au titre des prestations constituées aux fins des services; l'actif actuariel total au titre de la continuité des activités s'établissait à 123 628 M$ (117 665 M$ au 31 décembre 2021), ce qui donne lieu à un déficit actuariel sur la base de la continuité des activités de 6 678 M$ (3 131 M$ au 31 décembre 2021).

La somme versée à OMERS au 31 mars 2023 s'élevait à 1 245 195 $ (1 249 209 $ au 31 mars 2022) pour le service courant et est incluse à titre de charge dans l'état des résultats.

13. Risques financiers :

(a) Risque de crédit et de marché :

La Société n'a pas d'exposition significative aux risques de crédit ou de marché.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. La Société prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

13. Risques financiers (suite) :

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à ce risque sur ses investissements portant intérêt, ses prêts bancaires et sa dette à long terme.

La Société avait précédemment atténué le risque de taux d'intérêt sur sa dette à terme au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (cf. note 5). Comme l'indique la note 5, la dette à long terme et le swap de taux d'intérêt connexe ont été réglés à la disposition de l'immeuble au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice antérieur dans l'exposition au risque ou politique, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

14. Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public :

Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2022, la Société est en conformité avec la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public et la Loi de 2004 modifiant la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

15. Informations comparatives :

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Tableau des activités de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2023, avec les chiffres correspondants de 2022

	Bien-être de l'enfance	Relié à l'emploi	Subventions ciblées	Indépendance	Liason en éducation	Équipes pour l'avancement de l'éducation de l'Ontario	Les merveilleux enfants de Wendy	Prélèvement de fonds	Communauté bâtissant l'avenir des jeunes	Total 2023	Total 2022
Produits :											
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :											
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	25 357 876 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	25 357 876 $	25 809 452 $
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	-	-	182 817	-	-	-	-	-	-	182 817	184 424
- Autres	54 356	-	-	104 825	94 783	-	-	-	-	253 964	235 208
Ministère des Collèges et Universités	-	-	-	-	-	75 000	-	-	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	789 124	-	-	-	-	-	-	-	-	789 124	915 360
Soutien d'autres sociétés	543 621	-	-	-	-	-	-	-	-	543 621	452 808
Produits de location	59 535	-	-	-	-	-	-	-	-	59 535	153 167
Recouvrements	3 966 668	-	-	-	-	-	-	-	860	3 967 528	1 366 002
Autres	107 785	-	-	-	-	-	170 000	21 209	290 501	589 495	799 907
	30 878 965	-	182 817	104 825	94 783	75 000	170 000	21 209	291 361	31 818 960	29 991 328
Charges :											
Salaires	11 890 326	(107 519)	-	88 970	78,444	25 926	168 901	-	182 473	12 327 521	12 731 054
Avantages sociaux	3 698 928	(156 377)	-	12 204	12,183	4 700	1 099	-	20 897	3 593 634	3 506 529
Déplacement	587,389	-	-	2 848	4,156	1 697	-	-	6 120	602 210	565 963
Formation et recrutement	40 785	-	-	-	-	3 450	-	-	125	44 360	131 606
Occupation d'immeuble	334 584	-	-	-	-	-	-	-	1 702	336 286	449 608
Intérêts sur la dette à long terme	20 704	-	-	-	-	-	-	-	-	20 704	108 686
Achat de services non liés à un cas	240 058	-	-	-	-	-	-	24	11 476	251 558	402 200
Achat de services liés à un cas	167 867	-	-	-	-	2 400	-	1 796	-	172 063	115 171
Coûts des maisons d'accueil	11 682 128	-	-	-	-	-	-	-	-	11 682 128	9 842 865
Besoins personnels des clients	543 360	-	182 817	-	-	1 444	-	7 990	-	735 611	791 263
Subventions pour adoptions	912 252	-	-	-	-	-	-	46	-	912 298	958 222
Services médicaux et services connexes	215 514	-	-	-	-	-	-	-	-	215 514	227 147
Promotion et publicité	24 081	-	-	-	-	-	-	-	-	24 081	6 280
Bureau	273 746	-	-	803	-	6 613	-	1 000	7 987	290 149	211 637
Technologie	151 301	-	-	-	-	-	-	-	56 492	207 793	128 996
Assurance	480 085	-	-	-	-	-	-	-	-	480 085	372 774
OACAS and autres frais d'adhésion	83 617	-	-	-	-	-	-	-	-	83 617	85 841
Divers	72 861	-	-	-	-	15 642	-	2 548	4 089	95 140	71 251
	31 419 586	(263 896)	182 817	104 825	94 783	61 872	170 000	13 404	291 361	32 074 752	30 707 093
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	(540 621)	263 896	-	-	-	13 128	-	7 805	-	(255 792)	(715 765)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	-	-	-	-	-	(13 128)	-	-	-	(13 128)	(9 439)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(540 621)	263 896	-	-	-	-	-	7 805	-	(268 920)	(725 204)
Versements sur le capital de la dette à long terme	(54 365)	-	-	-	-	-	-	-	-	(54 365)	(316 426)
Totale	(594 986) $	263 896 $	- $	- $	- $	- $	- $	7 805 $	- $	(323 285) $	(1 041 630) $